

Demande d'acte de décès

Publié le 10 octobre 2022



Ok



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

[Accueil particuliers](#) > [Papiers – Citoyenneté – Elections](#) > [Actes d'état civil](#) > [Acte de décès : demande de copie intégrale](#)

Fiche pratique

Acte de décès : demande de copie intégrale

Vérifié le 22/03/2022 – Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

La copie intégrale d'acte de décès est la reproduction de l'ensemble d'un acte de décès.

Vous pouvez la demander à tout moment, sans justificatifs.

La demande est gratuite.

Les démarches pour l'obtenir dépendent du lieu du décès : en France ou à l'étranger.

- En France
- À l'étranger

Tout replier



Tout déplier



Comment faire la demande ?



Vous pouvez faire votre demande directement en ligne.



Service en ligne



Demande d'acte de décès (survenu en France) – Service gratuit

[Accéder au service en ligne](#) 

Direction de l'information légale et administrative (Dila) – Premier ministre

Vous recevrez le document, chez vous, par courrier en quelques jours.

Le délai peut varier en fonction du traitement de votre demande par les services de la mairie et du délai d'acheminement du courrier.

Si vous ne faites pas la demande en ligne, vous pouvez la faire en vous rendant sur place, soit auprès de la mairie du lieu de décès, soit auprès de la mairie du dernier domicile du défunt.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)



Vous pouvez faire la demande au guichet en indiquant les nom et prénoms du défunt et la date du décès.

Aucun document n'est exigé.

Le document vous est remis immédiatement.

Qui peut faire la demande ?



Toute personne peut demander un acte de décès, sans justification particulière.

La demande est-elle gratuite ?



Oui, la demande est gratuite.

Que mentionne la copie intégrale d'un acte de décès ?



La copie intégrale reproduit l'ensemble des informations qui figure dans l'acte de décès inscrit sur le

registre d'état civil.

Elle mentionne les éléments suivants :

- Date, heure et lieu du décès
- Prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile du défunt
- Prénoms, nom, professions et domiciles de ses parents
- Prénoms et nom de son époux(se) ou partenaire de Pacs
- Prénoms, nom, âge, profession et domicile du déclarant (s'il y a lieu, son degré de parenté avec le défunt)

⊕ À savoir

le décès est mentionné en marge de [l'acte de naissance](#) du défunt.

Tout replier



Tout déplier



Comment faire la demande ?



- En ligne
- Par courrier

Vous pouvez faire la demande en ligne.

Vous devez créer un compte Service-Public.fr ou vous connecter avec [FranceConnect](#).



Service en ligne

Demande d'acte de décès (survenu à l'étranger) – Service gratuit

[Accéder au service en ligne](#) 

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Le délai de délivrance d'un acte de décès est d'environ 20 jours.

Pour l'obtenir, vous devez vous connecter à votre compte Service-Public.fr.

Vous pourrez télécharger le document PDF sur votre espace personnel.

Vous pourrez aussi demander à le recevoir par courrier.

L'acte comporte la signature électronique d'un officier d'état civil.

Si vous ne souhaitez pas faire la demande en ligne, vous pouvez faire votre demande par courrier, sur papier libre, auprès du Service central d'état civil de Nantes (ministère des affaires étrangères).

Où s'adresser ?

Service central d'état civil (Scec)



État civil (naissance, un mariage ou un décès) d'un Français à l'étranger

Uniquement par courrier à l'adresse suivante :

Service central d'état civil

11, rue de la Maison Blanche

44941 Nantes Cedex 09

Le service n'accueille pas de public.

Vous pouvez faire une demande d'acte d'état civil via un [téléservice](#).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :

- Consulter le site diplomatie.gouv.fr
- Téléphoner au +33 1 41 86 42 47 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
- Envoyer un mail à courrier.scec@diplomatie.gouv.fr

Vous devez préciser, dans votre demande, les nom et prénoms du défunt et la date du décès.

Le délai de délivrance d'un acte de décès est d'environ 30 jours.

⊕ À savoir

pour obtenir une copie d'acte de décès d'une personne étrangère, décédée à l'étranger, vous devez vous adresser à l'autorité qui a dressé l'acte dans le pays concerné.

Qui peut faire la demande ?



Toute personne peut demander un acte de décès, sans justification particulière.

La demande est-elle gratuite ?



Oui, la demande est gratuite.

Que mentionne la copie intégrale d'un acte de décès ?



La copie intégrale reproduit l'ensemble des informations qui figure dans l'acte de décès inscrit sur le registre d'état civil.

Elle mentionne les éléments suivants :

- Date, heure et lieu du décès
- Prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile du défunt
- Prénoms, nom, professions et domiciles de ses parents
- Prénoms et nom de son époux(se) ou partenaire de Pacs
- Prénoms, nom, âge, profession et domicile du déclarant (s'il y a lieu, son degré de parenté avec le défunt)

⊕ À savoir

le décès est mentionné en marge de [l'acte de naissance](#) du défunt.

Textes de référence



- [Code civil : article 79](#) 
- [Décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil](#) 
- [Circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil \(pdf – 249.4 KB\)](#) 

- [Ordonnance n°2019-724 du 10 juillet 2019 relative à l'expérimentation de la dématérialisation des actes de l'état civil établis par le ministère des affaires étrangères](#) ↗
- [Décret n°2019-993 du 26 septembre 2019 relatif à l'expérimentation de la dématérialisation des actes de l'état civil établis par le ministère des affaires étrangères](#) ↗

Services en ligne et formulaires



- [Demande d'acte de décès \(survenu en France\) – Service gratuit](#)

Téleservice

- [Demande d'acte de décès \(survenu à l'étranger\) – Service gratuit](#)

Téleservice

- [Demande de rectification d'un acte d'état civil](#)

Formulaire

Questions ? Réponses !

- [Y a-t-il une durée de validité d'un acte d'état civil ?](#)
- [Comment contester un refus de la mairie en matière d'état civil ?](#)
- [Comment utiliser un acte d'état civil français en Europe ?](#)

© [Direction de l'information légale et administrative](#)

Contact

[Service affaires générales](#)

-



[42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)

- [01 46 15 08 60](#)
- [Nous écrire](#)